



Surendettement banque de France

Par **EVARD Stephanie**, le **24/04/2018** à **06:15**

Bonjour à tous.

Suite à la liquidation de ma société pour laquelle mon époux et moi étions cautionnaires, nous avons monté un dossier de surendettement, celui-ci étant validé et accepté. Nous remboursons nos mensualités et tout va bien. Il y a quelques temps, je me suis replongée dans tout cela et je me suis rendue compte que la Banque prêteuse du prêt professionnel a ajouté 21.000 € par rapport à la somme due. Je leur devais env 49.000 € euros et je leur rembourse sur 12 ans 71.000 €. Je ne m'en suis pas rendue compte car tellement heureuse que le dossier soit acceptée et que je sorte de cette spirale que je n'ai pas vérifié les montants. La Banque de France ne peut plus rien faire et me dit de voir avec la Banque concernée. J'ai envoyé deux recommandés avec AR, afin de leur demander des explication et un décompte, mais aucune réponse à aucun de mes courriers (j'ai écrit au Directeur d'agence et au service recouvrement). Est ce légal d'ajouter autant de frais injustifiés ?

Je vous remercie de votre réponse.

Par **youris**, le **24/04/2018** à **09:38**

bonjour,
il est possible que ce soit des intérêts puisque vous remboursez sur une période plus longue.
salutations

Par **EVARD Stephanie**, le **25/04/2018** à **06:03**

Oui bien sûr, c'est ce que j'ai pensé aussi. Mais l'un des but de la procédure de surendettement n'est il pas justement de revoir les taux d'intérêts ? J'avais deux prêts bancaires et sur l'autre prêt, les taux ont été passés à 0... Ont ils le droit d'ajouter autant d'intérêts ? Et puis, la banque ne répond à aucun de mes courriers...